

Appel à contribution de la revue
« Les Cahiers du Travail Social »
N°111

**Coopérer pour penser la complexité :
l'intelligence collective au service du travail social**

Résumé

« **Les Cahiers du Travail Social** » est une revue éditée par l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté. Son objectif principal et fondateur est de rendre compte aussi bien de recherches de professionnels ou d'universitaires, de présenter un point de vue personnel sur des aspects du travail social et de son évolution ou d'exposer une réflexion personnelle sur une étude de cas.

Elle est destinée aux étudiants, professionnels et chercheurs de l'action sociale et est devenue un outil pédagogique ouvert aux réflexions scientifiques et aux témoignages professionnels.

Pour son numéro n°111, la revue propose d'explorer comment « l'intelligence collective » peut permettre au travail social de faire face à la complexité en jeu dans le secteur social et médico-social. Il s'agira de montrer en quoi et comment la capacité des collectifs à travailler de manière réellement collaborative avec l'ensemble des acteurs (élus, financeurs, professionnels et personnes accompagnées...) favorise l'adaptation aux évolutions et soutient l'innovation dans les réponses apportées.

Argumentaire

La complexité croissante des situations rencontrées dans le secteur social et médico-social s'accompagne, depuis plusieurs années, de changements de paradigme qui touchent aux fondements même du travail social.

Les évolutions législatives et réglementaires ont profondément modifié la manière d'accompagner les populations les plus fragiles, en redéfinissant la place accordée aux personnes accompagnées. Dans ce contexte, la notion de parcours s'impose comme un nouveau paradigme où l'accompagnement ne se pense plus uniquement à partir d'une structure et de son fonctionnement interne, mais bien à partir des trajectoires singulières des personnes et ce, dans une logique d'adaptation aux besoins. Cette mise en parcours s'inscrit alors dans une démarche de projet co-construit à l'échelle d'un territoire, mobilisant une multiplicité d'acteurs.

Parallèlement, on observe une complexité des situations sociales où les problématiques sont aujourd'hui multidimensionnelles et multifactorielles. Les personnes ne sont plus confrontées à une difficulté isolée, mais à un enchevêtrement de vulnérabilités (revenu, santé, éducation et qualification, accès aux ressources, isolement social et géographique, genre, origine, configurations familiales, etc.), qui s'entrecroisent et se renforcent mutuellement, produisant des formes d'exclusion complexes.

Ces différents changements de paradigme impliquent aujourd'hui une transformation de l'offre de service, avec l'ambition de la rendre plus inclusive, plus souple et plus ajustée à la diversité des situations rencontrées. Elle suppose la création de nouveaux dispositifs et services, ainsi que de nouvelles méthodologies d'intervention permettant une meilleure connaissance des besoins et des attentes des personnes accompagnées.

Or, on constate la difficulté croissante à coopérer entre acteurs aux logiques, missions et cultures professionnelles différentes. Le manque de moyens, la pression accrue pesant sur les structures, ainsi que la rareté des ressources disponibles fragilisent les dynamiques partenariales. La nécessité de travailler dans l'urgence ou dans des cadres organisationnels complexes entraîne parfois des tensions qui rendent plus difficile la construction de relations de confiance.

Dans ce contexte, la collaboration représente aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour notre secteur. En effet, aucun acteur ne peut répondre seul aux défis émergents. Travailler ensemble suppose de composer avec des contraintes parfois contradictoires et un environnement global tendu. Développer des compétences en matière de coopération, savoir dialoguer, gérer les tensions, construire un cadre commun, maintenir des relations de confiance, deviennent des conditions indispensables pour garantir la cohérence et l'impact des solutions apportées pour les personnes accompagnées.

C'est précisément à cet endroit que la question de l'intelligence collective prend toute sa pertinence : comment penser et organiser des formes de coopération capables de faire face à la complexité, de croiser les regards, et de construire des réponses situées et partagées au service des personnes et des territoires ?

Sur le plan historique, l'intelligence collective est un concept relativement récent, qui a suscité l'intérêt de nombreux champs disciplinaires. En s'appuyant notamment sur les travaux de Pierre Lévy, l'intelligence collective peut être définie comme « une intelligence partout distribuée, sans cesse valorisée, coordonnée en temps réel, qui aboutit à une mobilisation effective des compétences » (Levy, 1994). Sa mise en œuvre dans les organisations suppose un véritable « pas de côté » par rapport aux modes habituels de fonctionnement. L'intelligence collective renvoie à la capacité d'un collectif à réfléchir, coopérer, innover et créer, à partir de la mobilisation et de la valorisation de connaissances, d'expériences et de compétences diverses. Il ne s'agit pas d'une simple redistribution du pouvoir, mais bien d'une transformation des modes d'exercice du pouvoir.

L'enjeu est de permettre aux collectifs, quel qu'ils soient, de développer leur capacité à appréhender toutes les dimensions d'un problème complexe, dans le temps et dans l'espace, à se poser des questions et à élaborer des réponses ensemble dans un processus itératif et apprenant.

Les propositions pourront s'inscrire dans les axes suivants :

Axe n°1 : Dispositifs et pratiques d'intelligence collective en travail social

Cet axe invite à documenter et analyser les pratiques mobilisant l'intelligence collective dans le champ du travail social et médico-social. Il s'agit d'examiner comment ces pratiques permettent de croiser les regards, de faire dialoguer les savoirs et d'élaborer des réponses adaptées aux situations complexes rencontrées.

Axe n°2 : Organisation et management

Cet axe interroge les transformations organisationnelles et managériales induites par l'intelligence collective dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il invite à analyser comment celle-ci modifie les modes de gouvernance et les postures d'encadrement.

Axe n°3 : Méthodologie collaborative au service de la formation des professionnels et de la recherche.

Cet axe porte sur les approches pédagogiques et méthodologiques mobilisant l'intelligence collective dans la formation initiale et continue des travailleurs sociaux, ainsi que dans les démarches de recherche en travail social. Il invite à interroger comment ces

méthodologies transforment les postures d'apprentissage, les rapports aux savoirs et la production de connaissances.

Axe n°4 : Expériences d'intelligence collective hors du champ du travail social

Ce dernier axe se veut ouvert à des contributions issues d'autres domaines que le travail social, mais partageant les mêmes préoccupations autour du vivre ensemble, de la coopération et de la participation citoyenne. Il invite à analyser des initiatives portées par des structures, associations, collectifs ou institutions qui mobilisent l'intelligence collective permettant d'offrir un éclairage complémentaire sur les dynamiques collaboratives au service des territoires et de leurs habitants.

Les contributions doivent être envoyées pour **le 20 mai 2026** aux coordinatrices de ce numéro, Claire REGNIER, claire.regnier@irts-fc.fr et Alexandra OURY, alexandra.oury@irts-fc.fr, ainsi qu'à l'adresse suivante : cts@irts-fc.fr.

Consignes :

Les articles doivent inclure vos noms, prénoms, votre fonction, le cas échéant votre rattachement institutionnel.

Le texte pourra faire référence à un travail empirique réalisé ou en cours de réalisation ou des témoignages d'expérience.

Le texte comportera un minimum de 10 000 caractères et un maximum de 30 000 caractères, espaces compris, notes et informations bibliographiques incluses (soit entre 5 pages et 12 pages d'un texte en interligne simple).

- Conventions bibliographiques (Normes APA)

Livres : Nom, Prénom (initiales). (Date de publication). *Titre complet en italique*. Éditeur.

Articles : Nom, Prénom (initiales). (Date de publication : année, mois). Titre de l'article. *Titre de la revue, numéro, pagination*.

Contributions à des ouvrages collectifs : Nom, Prénom (initial). (Date de publication). Titre du chapitre. Dans Initiale du prénom Nom (dir.). *Titre de l'ouvrage*. (pagination du chapitre). Éditeur.

Conseil scientifique :

Gérard Creux (IRTS de Franche-Comté)

Émeline Gilliot (IRTS de Franche-Comté)

Marc Lecoultre (IRTS de Franche-Comté)

Candice Martinez (IRTS de Franche-Comté)

Alexandra Oury (IRTS de Franche-Comté)

Claire Régnier (IRTS de Franche-Comté)